

suivez

Le GUIDE

pour les demandeurs d'emploi

Trouvez un emploi avec

LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION



Cofinancé par
l'Union européenne

**VOUS ÊTES DEMANDEUR.EUSE
D'EMPLOI ? DONNEZ UN NOUVEL
ÉLAN À VOTRE RECHERCHE !**

TOUT SAVOIR SUR LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION

- La clause sociale qu'est-ce que c'est ?
- La clause sociale c'est pour qui ?
- Comment consulter les offres d'emploi ?
- Qui peut orienter votre candidature ?
- Embauche directe, contrat en alternance, mise à disposition... Quel type de contrat possible ?
- Le guichet unique autois

“ Choisissez un travail que vous aimez
et vous n'aurez pas à travailler un seul jour de votre vie.

Confucius

La clause sociale qu'est-ce que c'est ?

La clause sociale est un dispositif qui permet à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle de revenir vers le marché de l'emploi. Grâce à un marché public de travaux, de services ou de fournitures, elles peuvent s'engager dans un parcours **d'insertion professionnelle durable**.

PRENONS UN EXEMPLE !

Le Département de l'Aude décide de construire un collège. Il va devoir passer des marchés publics avec des entreprises pour réaliser le bâtiment. Dans ces marchés, il choisit d'intégrer une clause d'insertion afin de favoriser concrètement

l'emploi des personnes en insertion professionnelle. Il demande donc à l'entreprise de réserver une partie des heures de travail à des personnes en insertion professionnelle. Coffreur-bancheur, plombier-chauffagiste, peintre... de nombreux postes seront ainsi à pourvoir.

C'est pour vous si...

- Vous êtes allocataire d'un minima social, le RSA, l'allocation de solidarité spécifique, etc.
- ou
- Vous êtes demandeur d'emploi et âgé de plus de 50 ans.
- ou
- Vous êtes demandeur d'emploi de longue durée.
- ou
- Vous êtes reconnu comme un travailleur handicapé par la MDPH.
- ou
- Vous avez moins de 26 ans et pas ou peu de qualification.

Où trouver les offres d'emplois ?

Vous **pouvez trouver les offres d'emploi** répondant aux critères de la clause sociale d'insertion.

- auprès de Pôle Emploi,
- à la mission locale d'insertion, auprès du travailleur social qui vous accompagne.

Comment candidater ?

Vous **déposez votre candidature** à l'adresse indiquée ou auprès de votre référent emploi.



Veillez à respecter les délais indiqués dans l'annonce !

Le guichet unique réceptionne votre candidature et si vous répondez aux critères, elle sera transmise à l'entreprise. Les référents clause sociale du guichet unique peuvent être amenés à vous contacter pour compléter votre profil. S'il l'intéresse, l'entreprise vous contacte directement. (voir p.6)



Le saviez-vous ?

Seuls vos conseiller.e.s/référent.e.s peuvent transmettre votre candidature aux collectivités qui gèrent les marchés publics :

- conseiller.e.s de la mission locale, de Pôle Emploi ou du CAP emploi - référent.e.s d'insertion socioprofessionnelle RSA.
- accompagnateur.rice.s socioprofessionnel.le.s et conseiller.e.s en insertion professionnelle des chantiers d'insertion ou des structures d'insertion de l'Aude.

EMBAUCHE DIRECTE, CONTRAT ALTERNANCE, MISE À DISPOSITION...

Les contrats possibles

Si vous êtes retenu.e; vous intégrez le dispositif dans le cadre d'un premier contrat de travail. Vous bénéficiez alors d'une période d'accompagnement par le service insertion du Département pendant **24 mois**.

Durant toute cette période, votre candidature pourra être proposée à **l'ensemble des entreprises** ayant des obligations sociales en cours.

Plusieurs modalités d'embauche pourront donc s'offrir à vous :

EMBAUCHE DIRECTE

- CDD
- CDI
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

MISE À DISPOSITION

- Associations intermédiaires (Emploi & Partage, Entraide, Soliservice)
- Entreprise de travail temporaire d'insertion (IBTP 66-11)
- Contrat de professionnalisation (GEIQ 66-11)

Chaque année dans l'Aude, environ

115 000 heures de travail sont créées grâce aux clauses d'insertion sociale des marchés du Département !

L'info en +

L'objectif du dispositif est de vous donner l'opportunité d'accroître votre expérience professionnelle, d'acquérir une qualification et de vous faire connaître auprès des entreprises.

Bon à savoir

Le guichet unique audois

Les référent.e.s/conseiller.e.s orientent votre candidature vers les référent.e.s clause sociale du guichet unique audois qui comprend les trois entités suivantes :

- Carcassonne Agglo
- Le Département de l'Aude
- Le Grand Narbonne

Si un marché concerne deux (ou plus) communes situées sur les territoires de Carcassonne Agglo et du Grand Narbonne, c'est le département de l'Aude qui intervient.



L'info en +

Pour vous aider dans votre parcours d'insertion professionnelle, les référent.e.s clause sociale peuvent vous aider à lever vos freins liés à l'emploi :

- aide à la garde d'enfants ;
- aide à la mobilité ;...

Ces aides pourront être mobilisées en fonction de votre situation.

“

*J'ai trouvé un emploi
grâce à la clause
sociale d'insertion !*



À 26 ans, Kévin vient de décrocher son premier emploi !
Il est monteur de réseaux électriques chez SPIE Sud-Ouest depuis le 1^{er} janvier 2017.

Tout un parcours !

Suivi par la mission locale jeunes à Narbonne, Kévin commence son parcours grâce à la clause sociale par un contrat intérimaire Proman en juillet 2015, chez Colas Narbonne en tant qu'ouvrier routier pendant un mois. Sans perdre de temps, il participe à un recrutement pour un contrat d'apprentissage chez SPIE Sud-Ouest qui a remporté un marché de travaux passé par le SYADEN, le syndicat audois d'énergies et du numérique.

Jusqu'à l'embauche

Embauché de septembre 2015 à fin 2016 par l'intermédiaire du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), il en profite pour valider un titre professionnel de monteur de réseaux électriques (niveau CAP).

À l'issue de son contrat en alternance, son employeur lui a proposé un CDI.

Comme Kévin, retrouvez le chemin de l'emploi avec la clause sociale !

**Pour plus de renseignements,
vous pouvez contacter**

Carcassonne Agglo

Service clauses d'insertion

Tel : 04 68 10 56 40

Email : clauses.insertion@carcassonne-agglo.fr

Département de l'Aude

Service insertion

Tel : 04 68 11 69 76

Email : clauseinsertion@ode.fr

Le Grand Narbonne

Service économie sociale et solidaire
et innovation sociale

Tel : 04 11 23 22 64

Email : l.michaud@legrandnarbonne.com



Cofinancé par
l'Union européenne